



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité, que lors de la séance devant être tenue à **20 heures le 8 avril 2025**, au lieu ordinaire des délibérations, le conseil de la susdite Municipalité doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME N°2025-008

NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure aux articles 10.4.2 et 10.4.3 du Règlement de zonage n° 574-96 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois, destinée à :

- Permettre la construction d'un garage détaché avec une superficie de 118,35 m² au lieu de 95 m² ainsi qu'avec un deuxième étage alors que la réglementation n'en permet qu'un seul.

RAISON ALLÉGUÉE

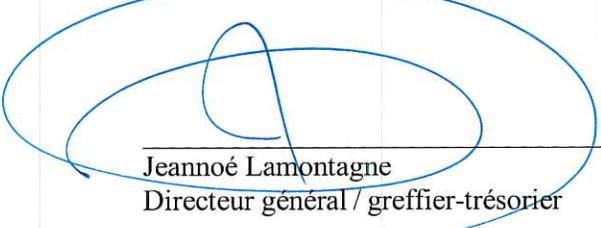
Le projet de construction est dérogatoire à la réglementation en vigueur, mais est conforme aux projets de règlements en processus d'adoption. Le requérant a besoin de construire ce garage détaché avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation.

IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur le lot 6 382 141, du cadastre du Québec, situé sur l'avenue du Parc (adresse projetée 5011), à l'intérieur des limites de la zone Re1-9.

LORS DE CETTE SÉANCE, TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce 20^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-cinq.

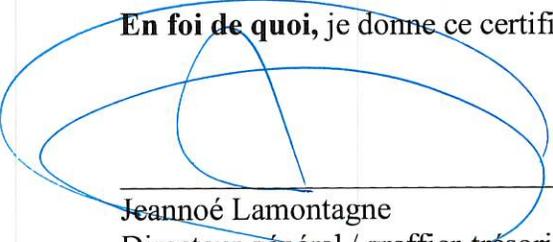


Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette Municipalité et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 14 h, ce 20^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-cinq.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-cinq.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier